



Loi Climat : les inquiétudes du secteur de la construction

L'Assemblée nationale se penche sur le projet de loi Climat et résilience à partir du lundi 29 mars. Un article pose problème aux constructeurs : celui sur l'artificialisation des sols.

Visuel indisponible

Crédit: iStock.

Le projet de loi Climat et résilience arrive au Parlement. Un des articles porte sur l'artificialisation des sols, c'est-à-dire le fait de « transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport », définit le ministère de la Transition écologique sur son site. L'objectif du gouvernement est de tendre vers le « zéro artificialisation nette ». Or, cela inquiète fortement le secteur de la construction. En effet, le texte privilégie « la mobilisation des logements vacants et le recyclage de friche pour répondre aux besoins en logements », écrit l'Union nationale des aménageurs (UNAM) dans un communiqué du 16 mars. Pour son président, François Rieussec, « ce texte va aboutir à construire moins, plus cher et plus petit dans des endroits où il n'y a ni la demande ni l'acceptabilité des citoyens ».

En France, selon le ministère de la Transition écologique, entre 20.000 et 30.000 hectares sont artificialisés chaque année. Une artificialisation qui augmente « presque quatre fois plus vite que la population ». Mais ce constat ne convainc pas l'UNAM, et son président qui estime qu'au contraire « il faudrait construire plus, plus vite et plus vert ». L'organisation évoque « une négation des aspirations des Français en matière d'habitat en raison de la priorité donnée à la densification urbaine ». De plus, elle prévoit « une flambée généralisée des prix de l'immobilier ».

Les prix ont augmenté à cause du foncier

Même son de cloche du côté de la Fédération française du bâtiment : son président, Olivier Salleron, estime que la loi qui entre en débat « donne des gages aux écologistes, mais elle ne tient compte ni de l'économie, ni du sociétal », affirme-t-il au Figaro. Les prix de l'immobilier ont augmenté ces dernières années à cause du foncier, selon nos confrères. « Entre 2000 et 2018, les prix des logements anciens et neufs en France métropolitaine ont augmenté de 115% » selon les Notaires de France dans une étude d'avril 2020, et le coût de la construction « n'a progressé que de 50% ». Ce sont les prix des terrains qui ont donc fait augmenter les prix des logements.

La réaffectation des logements vacants voulue par le gouvernement « ne comblera qu'à peine 20% des besoins urgents en logement sur les dix prochaines années », prévient le président de l'UNAM. Concernant la récupération des friches, François Rieussec estime que les prix des terrains pourraient doubler, voire tripler, précise encore le quotidien.